

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME REUNION DE 2017

Séance du 18 octobre 2017

CD20171018_34
id. 3586

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme DEBIAIS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE

Afin de préparer la saison prochaine dans les meilleures conditions, il convient d'examiner les propositions de programmation pour 2018.

Renforcer l'ancrage touristique

La commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave vient d'obtenir le label « station verte », source certaine d'une attractivité supplémentaire pour la base de loisirs qui a, par ailleurs, intégré cette année le schéma départemental de développement touristique.

Il a été ainsi constaté, dès cet été 2017, un développement significatif du tourisme d'itinérance avec une fréquentation accrue de ses adeptes au camping individuel grâce, notamment, à l'extension de la vélo voie verte qui dessert directement le site de la base de loisirs.

Il sera ainsi intéressant, afin d'optimiser cet axe de fréquentation, d'étudier et d'envisager des animations et infrastructures nouvelles en cohérence avec l'écotourisme et le développement du tourisme d'itinérance.

Sécuriser les espaces

Dès le début de son mandat, l'Assemblée départementale a été alertée sur l'urgence que revêtait la réorganisation des espaces dévolus à l'entretien du site et à son animation.

L'identification des besoins et des contraintes a été réalisée et a amené le Département à proposer, avec le vote d'une deuxième tranche de travaux dans le cadre de l'opération intitulée « *bâtiment technique et accueil* », l'implantation d'un équipement couvert autonome extérieur au bâtiment administration.

Cette solution présente l'avantage de résoudre le problème de croisement des flux et de la sécurité des enfants. Elle a été chiffrée à 150 000 € TTC pour un bâtiment photovoltaïque de 800 m².

Aujourd'hui, compte tenu des contraintes techniques et juridiques pour la réalisation d'un tel bâtiment, Monsieur le Président propose de construire une structure d'environ 400m², qui répondra aux besoins techniques ; ce projet est évalué à 216 000 € TTC.

Amplifier l'exploitation de l'espace aquatique

Avec l'installation d'une pompe à chaleur à la piscine prévue avant le démarrage de la nouvelle saison, cet espace aquatique sera exploitable dès le 1er mai et jusqu'au 30 septembre. Un total de 5 mois de fonctionnement peut donc être envisagé pour l'année 2018 au lieu des 2 mois de juillet et août actuellement.

Monsieur le Président propose les jours et horaires d'ouverture suivants pour la piscine en 2018 :

- à destination des populations scolaires : mai – juin et septembre de 9h à 12h – de 14 h à 17 h les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- à destination du « tout public » (usagers du camping, groupes sportifs et particuliers) : mai, juin et septembre de 12 h à 14 h et de 17 h à 19 h. Les week-ends de 14 h à 19 h – En juillet et août, tous les jours, de 11 h à 19 h.

Monsieur le Président propose également de se prononcer sur la reconduction de l'événement « Plage 82 » pour sa sixième édition 2018.

Améliorer la qualité de la restauration

Il suggère une amélioration de l'espace du restaurant de la base de loisirs ouvert du 1er juin au 31 août sur le théâtre de verdure dans le cadre de « Plage 82 ».

A cet effet, il conviendrait de :

- reconduire la délégation de service public de la gestion de la brasserie pour une durée minimum de 2 saisons (au lieu d'une les années précédentes) afin de fidéliser le concessionnaire ;
- et de faire l'acquisition de matériels spécifiques de cuisine tels que réfrigérateur, congélateur, plan de travail, appareils de cuisson...pour un coût global estimé à 7 500,00 €.

Cette option permettrait d'attirer des professionnels de la restauration qui pourraient apporter une véritable plus-value à la prestation de service.

En parallèle, la Base prendrait en régie la gestion d'une buvette sur la terrasse enherbée de l'espace piscine, tous les après-midi du 1er juillet au 31 août (Plage 82).

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan de la saison 2017 détaillé ci-dessus ;
- Approuve, selon les modalités susvisées, les orientations envisagées pour la base de plein air et de loisirs au titre de la saison 2017-2018 ;
- Décide d'entériner les opérations d'investissement proposées en inscrivant sur le budget annexe de la base de loisirs, lors du vote du budget 2018, un crédit de paiement de 66 000 € sur l'article 231318 au titre de la construction du hangar ainsi qu'un crédit de 7 500 € à l'article 2188 pour l'acquisition des équipements de cuisine.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC